

AFGHANISTAN

Exécutions, amputations, homicides délibérés et arbitraires probables

Au cours des derniers mois, les tribunaux islamiques mis en place par les taliban dans les régions sous leur contrôle ont prononcé, entre autres sentences, des peines de mort et d'amputation à l'encontre de dizaines de prisonniers. Un certain nombre de ces condamnés ont été exécutés pour meurtre et au moins trois ont été amputés des mains et des pieds pour vol. Plusieurs cadres du Hezb-e Wadhat (Parti de l'unité) sont morts alors qu'ils étaient détenus par les taliban. Les circonstances de leur décès, qui donnent à penser qu'ils ont été tués de façon délibérée et arbitraire, sont préoccupantes. Par ailleurs, 22 corps découverts dans un charnier à Charasyab au mois de mars seraient ceux de prisonniers tués par les taliban.

Les taliban

L'émergence en tant que véritable force politique et militaire des taliban (étudiants en théologie), dont beaucoup ont été formés dans des écoles coraniques au Pakistan, remonte au mois de novembre 1994, date à laquelle ces derniers ont pris la ville de Kandahar tenue par des groupes de moudjahidin. D'après certaines sources, les taliban contrôlèrent intégralement au moins neuf des 30 provinces afghanes, soit de loin le nombre le plus important de provinces contrôlées par un seul groupe politique armé. Leur succès le plus marquant a été la prise de la ville de Maydan Shahr au mois de février 1995. Ils se sont ensuite emparés du quartier général du Hezb-e Islami (Parti de l'islam), installé à Charasyab, au sud de Kaboul.

Au début du mois de mars, les forces des taliban ont pénétré dans le quartier de Karte Seh, situé dans le secteur ouest de Kaboul, et ont désarmé la milice du Hezb-e Wahdat (Parti de l'unité), qui le contrôlait. Ils ont alors dû affronter les forces gouvernementales, dont l'artillerie, les chasseurs à réaction et les hélicoptères de combat ont attaqué Karte Seh le 10 mars. Les soldats du gouvernement ont également procédé à de violentes incursions dans les maisons du quartier. Les taliban ont été repoussés vers la ville de Charasyab, qui a été à son tour bombardée et pilonnée par l'artillerie des forces gouvernementales. Les taliban se sont alors repliés encore plus au sud, dans la ville de Maydan Shahr. Depuis la fin du mois de mars, les deux forces en présence se disputent âprement le contrôle de la ville, et les combats font rage.

Voici quels étaient – au mois d'avril – les territoires réputés être aux mains des taliban :

les provinces de Kandahar, du Helmand, de Nimruz, de Zaboul, de Ghazni, du Wardak, du Logar, du Paktia et de Paktika, ainsi qu'environ la moitié de la province de Farah et la ville de Khost.

Jusqu'à présent, les taliban n'ont pas relâché leur emprise sur les provinces qu'ils contrôlent. Ils ont mis sur pied un certain nombre de structures – y compris des forces de sécurité et des tribunaux islamiques – qui sont dirigées par des étudiants en théologie.

Les taliban ont affirmé avoir mis un terme dans les régions qu'ils contrôlent à la culture du pavot, aux pillages, ainsi qu'aux enlèvements et viols de femmes et d'enfants – qui auraient été monnaie courante lorsque ces régions étaient tenues par des groupes de moudjahidin.

Cependant, selon certaines informations, l'accès à l'instruction et au travail salarié serait interdit aux femmes. Des journalistes qui s'étaient rendus à Charasjhab à la fin du mois de mars, juste après le retrait des taliban, ont eu sous les yeux la photocopie d'un document énumérant un certain nombre de directives des taliban. D'après ce que les journalistes ont pu lire, interdiction était faite aux femmes de se rendre dans les bazars sans être accompagnées soit de leur mari, soit d'un membre masculin de leur famille proche, et sans s'être auparavant voilées le visage. Les hommes quant à eux n'avaient pas le droit de se raser intégralement la barbe, de s'adonner aux jeux d'argent ou de faire voler des cerfs-volants. Les dirigeants taliban auraient refusé de rencontrer des journalistes femmes.

Amnesty International et les groupes politiques armés

Amnesty International s'élève contre certaines violations des droits de l'homme commises par les gouvernements, telles que précisées dans ses statuts. En accord avec cette position, l'Organisation tient les gouvernements pour responsables des atteintes aux droits de l'homme perpétrées par les groupes politiques armés qui leur sont alliés ou qui agissent avec leur approbation tacite ou expresse qui sont tolérées par eux – par exemple, les milices paramilitaires, les escadrons de la mort et les groupes d'autodéfense. C'est pourquoi Amnesty International est intervenue le 16 mars 1995 auprès du gouvernement du président Burhanuddin Rabbani, lorsque des informations ont fait état d'atteintes aux droits fondamentaux commises par des hommes armés du gouvernement dans le quartier de Karte Seh à Kaboul, notamment des homicides délibérés et arbitraires et des actes de torture (y compris des viols) à l'encontre de membres de la minorité chiite.

Amnesty International a également pour ligne de conduite de s'élever contre des exactions spécifiques commises par des entités politiques armées non gouvernementales – dont les organisations contrôlant des portions des territoires et celles engagées dans des guerres civiles dans des pays où il n'y a plus d'autorité centrale. Ces entités peuvent être de petits groupes, sans grand pouvoir et dénués d'autorité. Cependant, elles peuvent également être à même de mettre sur pied leurs propres structures administratives et de mener leur propre politique étrangère.

Les appels que lance Amnesty International aux organisations qu'elle surveille, comme les contacts qu'elle établit avec elles, sont d'ordre purement humanitaire. L'Organisation ne prend pas en considération leur programme politique ni le fait qu'elles jouissent ou non d'une reconnaissance internationale.

Les tribunaux islamiques : sentences capitales et peines d'amputation

Amnesty International ne se prononce pas sur les valeurs culturelles, politiques ou religieuses qui sous-tendent des structures administratives ou un système judiciaire, mais elle s'oppose en toutes circonstances aux exécutions et aux amputations, y compris quand elles sont ordonnées par des tribunaux islamiques.

Selon les informations reçues, chaque tribunal islamique mis sur pied par les taliban traiterait jusqu'à une dizaine d'affaires par jour, dont certaines en quelques minutes. À Kandahar, un de ces tribunaux se résumerait la plupart du temps à quatre qazi (juges islamiques) se rassemblant dans une pièce ou dans la cour d'une maison lorsqu'une affaire leur est présentée. Témoins et accusés sont amenés aux qazi pour plaider leur cause, les prisonniers étant le plus souvent enchaînés. Le tribunal serait compétent pour toutes les affaires et ses décisions seraient sans appel. Dans celles comportant un meurtre, il ordonne l'exécution de l'accusé par les proches de la victime, mais ceux-ci peuvent choisir de toucher "le prix du sang" et de laisser libre le condamné.

Amnesty International est profondément préoccupée par le fait que ces tribunaux ont prononcé des sentences capitales et des peines d'amputation qui ont été exécutées. L'Organisation s'oppose aux exécutions et aux amputations, qu'elles soient le fait de gouvernements ou de groupes politiques armés non gouvernementaux.

D'après un article paru au mois de mars 1995 dans le journal pakistanais The News, des peines

d'amputation des pieds et des mains auraient été exécutées pour la première fois en Afghanistan un mois plus tôt ; les amputations auraient eu lieu dans la province du Fiehlmand. Les suppliciés étaient trois hommes reconnus coupables de vol par un tribunal islamique établi par les taliban. Le public se serait massé sur un terrain vague de Lashkargah, la capitale du Fiehlmand, après avoir entendu un responsable des taliban annoncer par haut-parleur que les amputations auraient lieu à cet endroit. Tandis que deux médecins attendaient le signal pour procéder aux amputations, des religieux auraient décrit les circonstances du vol. Après avoir été amputés sous anesthésie locale, les trois hommes auraient été conduits à l'hôpital municipal afin d'y recevoir des soins. Selon certaines sources, deux hommes accusés de meurtre auraient été exécutés à Kandahar au début de l'année 1995, après avoir été condamnés à mort par un tribunal islamique constitué de quatre juges.

Mort en détention d'Abdul Ali Mazari et d'autres cadres du Hezb-e Wahdat

Au début du mois de mars, les forces gouvernementales ont attaqué le quartier de Karte Sgh, situé dans le secteur ouest de Kaboul ; ce quartier était sous le contrôle du parti chiite Hezb-e Wahdat (Parti de l'unité), dirigé par Abdul Ali Mazari. Le Hezb-e Wahdat a alors autorisé les taliban, stationnés à la périphérie de Kaboul, à occuper ses positions dans Karte Sgh. Il semblerait qu'il ait espéré, ce faisant, arrêter les attaques des troupes gouvernementales, mais celles-ci ont continué. De plus, le 10 mars 1995, les taliban ont désarmé la milice du Hezb-e Wahdat et se sont emparés de son chef, Abdul Ali Mazari, ainsi que de plusieurs autres cadres du parti.

Le 11 mars, un journaliste occidental a vu Abdul Ali Mazari détenu pieds et poings liés par les taliban à Charasyab. Le 14 mars, neuf corps – dont celui d'Abdul Ali Mazari et ceux de trois autres cadres du Hezb-e Wahdat – auraient été remis par les taliban aux responsables d'un parti progouvernemental dans la province de Ghazni. Selon le porte-parole des taliban, Abdul Ali Mazari aurait été tué lors d'un transfert en hélicoptère entre Charasyab et Kandahar. Abdul Ali Mazari ou un autre prisonnier aurait saisi un pistolet durant le vol et aurait contraint le pilote à atterrir d'urgence. Un échange de coups de feu s'en serait suivi et tous les passagers auraient été tués.

Selon une autre version, donnée par le gouvernement afghan, les prisonniers seraient morts lorsque l'hélicoptère s'est écrasé au sol. Aucun accident d'hélicoptère n'a cependant été signalé par les habitants de la région survolée par l'appareil.

D'après le Hezb-e Whadat, Abdul Ali Mazari et d'autres cadres du parti avaient rendez-vous le 10 mars avec le chef des taliban, le mollah Boorjan. Ce dernier leur avait fait savoir qu'il voulait s'entretenir avec eux au sujet de l'évolution de la situation militaire dans Karte Sgh. Ils auraient été faits prisonniers par les troupes du mollah à Pul-e Gul Bagh, puis transférés pieds et poings liés à Charasyab. Le Hezb-e Whadat pense que les prisonniers ont été tués sur les ordres du haut commandement des taliban de la région.

Les circonstances dans lesquelles sont morts Abdul Ali Mazari et d'autres cadres du Hezb-e Whadat alors qu'ils étaient détenus par les taliban donnent à penser qu'ils ont été tués de façon délibérée et sont par conséquent très préoccupantes. Si la connaissance d'Amnesty International, les taliban n'ont toujours pas fourni de plus amples informations au sujet de ces décès et n'ont toujours pas rendu public l'endroit exact où l'hélicoptère se serait écrasé.

Amnesty International exhorte les dirigeants des taliban à mener une enquête approfondie afin que soient identifiés les auteurs de ces homicides, qui devront être écartés d'urgence de tout poste à responsabilité.

Découverte d'un charnier à Charasyab

Le 30 mars, 22 corps auraient été découverts dans un charnier à Charasyab. Selon les journalistes qui ont assisté à l'exhumation par des soldats du gouvernement, les corps étaient empilés dans un fossé servant à l'irrigation, à 300 mètres environ de la grande route qui relie Charasyab à Kaboul.

D'après l'agence Reuter, la décomposition des corps était plus ou moins avancée selon le cas, mais toutes les victimes étaient de sexe masculin, avaient les mains liées dans le dos et avaient reçu au moins une balle dans la tête. Si l'exception de deux d'entre elles, toutes seraient des membres de la minorité chiite des Hazaras.

Si la fin du mois de février, les taliban s'étaient emparés de la ville de Charasyab, qui était contrôlée par le Hezb-e Islami (Parti de l'islam), allié du parti chiite Hezb-e Wahdat. Vers la fin du mois de mars, les forces gouvernementales avaient à leur tour pris la ville aux taliban. Par conséquent, on ignore encore à qui incombe la responsabilité des 22 homicides. Il semblerait cependant que des villageois le sachent. Un témoin aurait déclaré que les prisonniers avaient été abattus à la fin d'un après-midi par des taliban.

Compte tenu de ces accusations, il appartient aux dirigeants des taliban de faire la lumière sur le rôle joué par leurs membres et de fournir de plus amples informations sur les circonstances de ces homicides.

Les recommandations d'Amnesty International

Amnesty International exhorte les dirigeants de toutes les factions à mettre un terme aux homicides délibérés et arbitraires de prisonniers. Ces homicides sont une atteinte aux principes les plus élémentaires du droit humanitaire international.

L'Organisation est préoccupée par les informations faisant état d'exécutions et d'amputations ordonnées par les tribunaux islamiques dans les régions contrôlées par les taliban.

Amnesty International s'élève contre toutes les exécutions, car elles constituent le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit et portent atteinte au plus fondamental des droits de l'homme, le droit à la vie.

L'Organisation estime par ailleurs que l'amputation judiciaire, de même que d'autres formes de châtiment corporel et de torture, va à l'encontre des normes les plus élémentaires de comportement humain. La prohibition des mutilations, de la torture et autres traitements cruels fait partie des règles internationales d'origine coutumière et elle est consacrée par l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève.

Amnesty International exhorte les dirigeants des taliban à interdire, dans les régions qu'ils contrôlent, aux tribunaux islamiques de recourir à des peines d'amputation et à d'autres formes de châtiment cruel, inhumain ou dégradant. En outre, elle leur demande instamment de fournir des informations sur les homicides dont il est fait état dans le présent document.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Afghanistan: Executions, amputations, and possible deliberate and arbitrary killings. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAL - juin 1995.

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :